

**Crédit complémentaire de CHF 950'000.-- pour la rénovation et la mise aux normes
du bâtiment du groupe scolaire, sis chemin de la Ruelle 10**

Vu la nécessité de rénover le bâtiment du groupe scolaire, sis chemin de la Ruelle 10, parcelle N° 3422, feuille 22, de la commune Chancy, construit dans les années 1970 qui ne répond plus aux normes actuelles (sécurité, consommation d'énergie),

vu le crédit d'étude de CH 182'000.-- voté par le Conseil municipal le 11 décembre 2018 et approuvé par le département compétent le 12 février 2019,

vu le crédit d'engagement de CHF 3'743'000.-- voté par le Conseil municipal le 11 juin 2019 et approuvé par le département compétent le 2 septembre 2019,

vu le crédit d'engagement de CHF 3'000'000.-- voté par le Conseil municipal le 14 juin 2022 et approuvé par le département compétent le 3 septembre 2022,

vu la nécessité de changer l'alimentation électrique du bâtiment afin de pouvoir réinjecter dans le réseau, contre rémunération, le surplus d'énergie produite par les panneaux photovoltaïques,

vu la nécessité de traiter le bassin de la piscine contre la carbonatation et de remplacer diverses installations techniques,

vu l'opportunité de mettre le bâtiment aux normes incendie en vigueur et procéder à certains travaux d'amélioration du bâtiment demandés par les utilisateurs,

vu les subventions cantonales demandées, dont celle du Département des infrastructures représentant un pourcentage fixe du projet, s'élevant aujourd'hui à 2'082'863.65 TTC, qui sera versée à la Commune dès le 1^{er} janvier 2025 et recalculée selon les coûts réels du projet,

conformément à l'art. 30, al. 1, lettre e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de M. le Maire,

**le Conseil municipal
décide à la majorité qualifiée
par 10 oui, 0 non et 0 abstention sur 10 CM présents**

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit d'engagement complémentaire de CHF 950'000.-- pour couvrir les travaux supplémentaires liés à la rénovation et la mise aux normes du bâtiment du groupe scolaire, sis chemin de la Ruelle 10, parcelle N° 3422, feuille 22, de la commune de Chancy, (comprenant notamment le changement de l'alimentation électrique du bâtiment afin de pouvoir réinjecter dans le réseau, contre rémunération, le surplus d'énergie produite par les panneaux photovoltaïques, le traitement du bassin de la piscine contre la carbonatation et le remplacement de diverses installations techniques, la mise aux normes incendie en vigueur et certains travaux d'amélioration du bâtiment demandés par les utilisateurs).
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 11 juin 2019.
3. De financer cette dépense par les liquidités communales.
4. D'autoriser M. le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 950'000.-- afin de permettre le financement de ces travaux supplémentaires.